Accusé de réception en préfecture 069-216900944-20240304-040324\_0132024-DE Reçu le 06/03/2024 Publié le 06/03/2024

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Séance du 4 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum: 15

<u>Présents</u>: 25 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE,

Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN,

Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

CICITICITI ERRIER, ROTICE TORRES, MAIC ETCEROTION

<u>Absents excusés</u>: Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Virginie BLAISON,

**Hugues JEANTET** 

**Pouvoirs:** 4 Béatrice BOULANGE à Nadine MAZZA

Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE Virginie BLAISON à Fabienne TOURAINE

Hugues JEANTET à Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

<u>Date de la convocation</u>: 27 février 2024

Date d'affichage de la convocation: 27 février 2024

### Délibération n° 3

### Délibération n° 013/2024 – Approbation du compte de gestion – Exercice 2023

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Accusé de réception en préfecture 069-216900944-20240304-040324\_0132024-DE Reçu le 06/03/2024

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**POUR: 29** 

CONTRE: 0

**ABSTENTION: 0** 

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER Maire de Grézieu-la-Varenne

